



République d'Haïti
Repiblik d'Ayiti

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES NATURELLES
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

MINISTÈ AGRIKILT
RESOUS NATIRÈL
DEVELOPMAN RIRAL

DIRECTION DE LA QUARANTAINE ET DU CONTRÔLE SANITAIRE

DES PRODUITS AGRICOLES ET DE LA PÊCHE

Claircine 20, Rue Shabisco/ Téléphone : 282 4317

No : DQCSPAP/P.S/P.I/

Claircine, le _____ 2014

PERMIS SANITAIRE A L'IMPORTATION DE PRODUITS /VOLAILLE

La présente est pour autoriser :

Sollicitant :

Adresse complète :

A importer de (Fournisseur)

Adresse complète:

No.:

Les PRODUITS ANIMAUX /VOLAILLES répondant aux caractéristiques suivantes :

	PRODUITS	QUANTITES
1)		
2)		
3)		
4)		
5)		

TOTAL PRODUITS ANIMAUX /VOLAILLES _____

Ces produits (ovins /porcins) devront être accompagnés d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que :

1. le pays d'origine est indemne de FIÈVRE APHTHEUSE, de PESTE PORCINE AFRICAINE, de PESTE PORCINE CLASSIQUE, d'ENCEPHALOMYELITIS TRANSJASINIQUE (MALADIE DE TESCHERIN), de STOMATITE VESICULEUSE, de MALADIE VESICULEUSE DU PORC.
2. ces produits proviennent d'animaux inspectés avant et après l'abattage et reconnus indemnes de maladies infectieuses ou contagieuses.
3. ils ont été travaillés et emballés dans des installations officiellement agréées pour l'exportation.

Le présent Permis d'Importation n'exclut pas les procédures en usage au Ministère du Commerce en matière d'importation de produits comestibles et est valable jusqu'au _____ 2014 et pour la quantité ci-dessus indiquée.

Dr Jh- Jolivert TOUSSAINT, DMV-Agr
Directeur de la DQCSPAP

/mja.